

FORUM : PNUE

QUESTION : Comment aider les minorités et peuples autochtones à devenir des acteurs de la préservation et de la gestion (durable) de l'environnement ?

SOUJNIS PAR : Iran

L'Assemblée Générale,

*Sachant* que les organisations onusiennes ont commencé à reconnaître les minorités depuis le 20ème siècle avec la mise en place d'un pacte international au sujet de leurs droits civils et politiques en 1966 et la déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques,

*Déplorant* que la principale cause de ces problèmes est l'Homme qui ne cesse de s'accroître chaque année et qui laisse de plus en plus son empreinte sur l'environnement pour satisfaire ses besoins et pour améliorer sa condition de vie,

*Prenant note* que les problèmes environnementaux liés à un développement moins efficace, moins durable et moins écologique, sont générés par un manque important d'accès aux techniques de production modernes, d'éducation et de formation,

*Soulignant* que la pollution est l'un des plus graves problèmes environnementaux : elle peut causer un trou dans la couche d'ozone, entraîner l'effet de serre et le réchauffement climatique,

*Ayant à présent dans l'esprit* que l'appauvrissement de la couche d'ozone est la principale cause de l'augmentation du cancer de la peau dans le monde, ainsi que l'augmentation de la température terrestre. C'est en partie dû aux chlorofluorocarbures et les halons trouvés couramment dans les bombes aérosols et les réfrigérants. Les rayons UV sont également responsables de troubles immunitaires et affectent la productivité agricole,

*Reconnaissant* que les eaux terrestres sont si polluées qu'elles sont l'une des principales causes de nombreuses maladies potentiellement mortelles. Beaucoup de produits chimiques sont déversés dans les sources d'eau (rivières, lacs, mers, océans). L'Homme contamine la principale source de consommation de tous les animaux et humains. En outre, le déversement de plastique dans l'océan est devenu la principale raison de la mort de nombreuses vies aquatiques,

*Notant* que les problèmes environnementaux de toutes sortes ouvrent la voie à l'épuisement des ressources naturelles,

*Rappelant* que le 29 juillet 2021, l'humanité a épuisé les ressources naturelles annuelles de la Terre. Le jour de dépassement en 1986 était le 31 décembre, et depuis là, le jour se rapproche du début d'année. Deux facteurs ont participé à avancer le jour du dépassement : l'augmentation d'environ

6% de notre empreinte carbone par rapport à l'année précédente et la diminution de moins d'1% de la biocapacité forestière, due en grande partie au pic de déforestation enregistré en Amazonie,

*Considérant* que l'urbanisation est un facteur du dégradation de l'environnement avec l'abattage d'hectares de zones forestières pour faire face à l'augmentation de la population,

*Constatant avec préoccupation* que toutes les raisons citées ci-dessus, l'extinction de plusieurs espèces de plantes, d'animaux, d'oiseaux, d'insectes et d'autres organismes est en hausse. Or chacune de ces espèces jouent un rôle dans l'équilibre et la subsistance de la Terre, et la perte de biodiversité entraîne un déséquilibre dans la chaîne alimentaire. Cette perturbation de la chaîne alimentaire et de la vie végétale menacent notre écosystème et affectent la principale source de nourriture et de médicaments,

*Rappelant* que de nombreux accords internationaux ou conventions (l'article 8j de la Convention sur la biodiversité de 1992), protocoles internationaux (le Protocole de Nagoya en 2010), sommets sur la sécurité alimentaire (le Forum alimentaire mondial de 1996, la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale), déclaration sur la médecine (la Stratégie de l'Organisation mondiale de la santé pour la médecine traditionnelle de 2002 et 2014) et les droits des peuples autochtones (Déclaration sur les droits des peuples autochtones de l'ONU en 2007), définissent et positionnent les savoirs autochtones comme éléments clés pour le développement durable,

1. Demande à réduire la vulnérabilité des peuples autochtones en les affiliant aux régimes généraux de protection sociale.

2. Prie de mettre en place des programmes qui leurs sont spécialement consacrés : des programmes ciblés de paiements pour les services environnementaux.

3. Invite à mettre en place des programmes de protection sociale qui associent des objectifs environnementaux et sociaux dans un cadre participatif pour la gestion des ressources naturelles pour renforcer les droits des peuples autochtones et les résultats concernant l'environnement.

4. Demande la création d'entreprise durables pour offrir des possibilités de travail décent au peuple autochtones et mobiliser leurs compétences en tant qu'agents de changement avec leurs savoirs et techniques traditionnelles.

5. Invite à créer une plus forte mobilisation des services de polices et des gouvernements sur les questions du climat, du développement, des normes du travail et des droits de l'homme, et notamment une coordination plus étroite entre les autorités nationales responsables de ces différents aspects.

*Décide de rester activement saisi de la question.*